



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	55
Absents :	14	- dont POUR :	55
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSSE Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme DECHER Martine	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DOSSARD Amandine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FASSETTA Véronique	Mme MARTIN Bénédicte	
M. FONTANARAVA Eric	M. MAUREL Frédéric	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSSE Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESP
M. BLANES Patrick à M. BATOUX Philippe

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :



N° 2026-046

AFFAIRES GENERALES - Désignation des représentants de LMV
agglomération au sein des organismes extérieurs - Tourisme &
Attractivité du territoire (VPA)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire en date du 09 avril 2026. ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, LMV Agglomération adhère à l'Agence départementale de l'attractivité de Vaucluse.

Fiche d'identité de Vaucluse Provence Attractivité :

Derniers statuts	Statuts en date du 28 mai 2019
Siège	12 rue Collège de la Croix Avignon (84)
Membres	4 collèges de membres : <ul style="list-style-type: none"> - Département et Région - Groupement de communes - Institutionnels - Professionnels du développement et du tourisme
Territoire concerné sur LMV	Territoire intercommunal
Objet	L'association a pour objet de contribuer à la promotion et à l'attractivité du département de Vaucluse : <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attractivité du Vaucluse en contribuant à favoriser l'offre territoriale et les filières économiques, tant en France qu'à l'international, - Prospecter des investisseurs et favoriser l'implantation de nouvelles activités et la création d'emplois, - Assurer la connaissance du territoire en matière de développement touristique et des filières d'activités, - Collaborer avec les partenaires locaux et territoriaux afin de rechercher la complémentarité et la cohérence des stratégies et actions mises en œuvre, - Être un lieu d'étude, de réflexion et de concertation sur les sujets qui encourent au développement et à l'attractivité du Vaucluse
Conseil d'administration (composition)	4 collèges (8 représentants Département et Région, 13 représentants des groupements de communes, 4 institutionnels, 7 professionnels du développement et du tourisme). LMV dispose d'un représentant.

La candidature proposée est :

1 Titulaire
Jean-Pierre GERAULT

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil pourra décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.



Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.

Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés

- **DESIGNE** le représentant de LMV Agglomération au sein de Vaucluse Provence Attractivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision

La Secrétaire de séance,

Aurélie LECAUDE

Réceptionné le :

Cavaillon, le 5 mai 2026

Pour le Président
empêché

Le Président,

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Gérard DAUDET

